

23-03-2016

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 23 MARS 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Marcel Dubeau
Françoise Geoffroy

Maryse Gouger
Pierre Lépicier

Pierre Provost
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE
REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.

105-2016

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du Règl. n° 317-2016 amendant le Règl. n° 178-2007 sur la régie interne des sessions du conseil;
4. Plancher à la caserne - Modification de la résolution n° 095-2016;
5. Réfection d'infrastructures aqueduc, égouts et voirie, chemin de Saint-Gabriel
- Résultat de l'ouverture des soumissions n° SPI09.01-2016 (entrepreneur);
6. Souper-spectacle pour la Fondation Opération Enfant Soleil, le 16 avril – Demande de commandite (250 \$);
7. Mandat à M^e Guy Poirier – Enquête suite à une plainte;
8. *Parution d'une offre d'emploi pour un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;*
9. *Chemin de la Ligne-Frédéric – Demande à Bell pour le déplacement des câbles et surveillance;*
10. *Rue Henri-L.-Chevrette – Mandat à un notaire;*
11. *Demande au MTQ – Marquage des lignes générales et piétonnières;*
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Item 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

106-2016

Adoption Règl. n° 317-2016
- Amender le Règl. 178-2007
sur la régie interne des
sessions du conseil

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2016 par la résolution n° 089-2016;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que le Règlement n° 317-2016 ayant pour objet d'amender le Règlement n° 178-2007 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois soit adopté, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

➤ *Ce règlement est joint au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et en fait partie intégrante.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

107-2016**Caserne****- Ajout d'une division****et réparation de plancher**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'abroger la résolution n° 095-2016;
2. de mandater Les Constructions 3D Gervais à effectuer les travaux suivants :

TRAVAUX ET ITEMS	COÛT (avant taxes)
Construire une division en 2 x 4, env.13 pieds de long avec une porte 32 pouces et une fenêtre 36 x 36 claire	1 255,00 \$
Enlever le tapis	585,00 \$
Installer céramique, colle, coulis	2 131,50 \$
Refaire ciment, fournir et installer autonivelant	775,00 \$
Installer plinthes céramique avec moulures	478,50 \$
Céramique 12 x 12 ou 12 x 24, 2 \$ / pied carré	1 020,00 \$
Conteneur à déchets	inclus

➤ Ces dépenses sont prises à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2016 (compte n° 01 211 10 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

108-2016**Chemin de Saint-Gabriel****- Entrepreneur****- Ouverture soumissions**

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le site Internet du Se@o le 23 février 2016 et dans le journal l'Action, édition du 24 février 2016, pour la réfection d'infrastructures aqueduc, égouts et voirie du chemin de Saint-Gabriel (entrepreneur) (cahier de charges n° SPI09.01-2016);

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes le 22 mars 2016, à 14 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adj. / secrétaire-trésorier adj., en présence de M. Jonathan Dézy de la firme CLA experts-conseils inc., M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Noms	Montant (taxes incluses)
Jobert inc.	791 349,93 \$
BLR Excavation, Division de Terrassement BLR inc.	815 715,52 \$
Généreux Construction inc.	835 471,59 \$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	887 262,08 \$
9039-4701 Québec inc. (Ent. Carl Marchand)	936 068,38 \$
9301-3845 Québec inc.	997 496,66 \$
Construction G-NESIS inc.	1 014 800,39 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	1 030 069,65 \$

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 108-2016

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour la réfection d'infrastructures aqueduc, égouts et voirie du chemin de Saint-Gabriel, soit celle de Jobert inc., au montant de 791 349,93 \$ taxes incluses, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° SPI09.01-2016, et ce, sur recommandation de la firme CLA experts-conseils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

109-2016
Opération Enfant Soleil
-Souper-spectacle

CONSIDÉRANT QUE le samedi 16 avril prochain, un souper-spectacle est organisé dans le cadre d'une levée de fonds pour Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs, M^{me} Lynda Bérubé et M. Nicolas Geoffroy, demandent au conseil municipal une aide financière pour défrayer une partie du coût de location de la salle paroissiale des Chevaliers de Colomb;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser une dépense de 250 \$ pour défrayer une partie du coût de la location de la grande salle des Chevaliers de Colomb à l'occasion du souper-spectacle prévu le 16 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

110-2016
Poirier Rivest avocats
- Mandat

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu de mandater M^e Guy Poirier, associé du bureau Poirier Rivest avocats, à procéder à une enquête suite à une plainte formulée par un employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

111-2016

Inspecteur en bâtiment
et en environnement
- Offre d'emploi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois désire créer un deuxième poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'autoriser le directeur général à publier une offre d'emploi afin de combler un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et à faire passer à certains candidats tout test psychométrique requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

112-2016

Chemin de la Ligne-Frédéric
- Demande à Bell
- Déplacement de câbles

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, dans le cadre du projet n° D36399 relatif au chemin de la Ligne-Frédéric, de :

1. demander à Bell d'établir un prix budgétaire pour l'inspection et l'acceptation du déplacement des câbles de Bell;
2. autoriser un représentant de la Municipalité à demander au technicien de Bell, sur demande seulement, à effectuer des vérifications sur place.

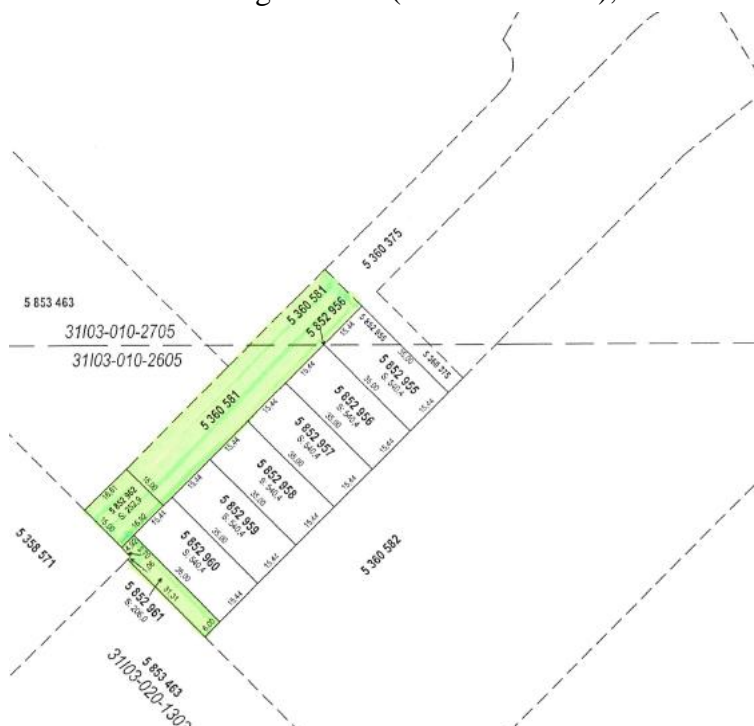
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

113-2016

Lots 5 360 581,
5 852 961 et 5 852 962
de Faubourg St-Félix
- Mandat au notaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir les lots 5 360 581, 5 852 961 et 5 852 962 de Faubourg St-Félix (illustrés en vert);



SUITE DE LA RÉOLUTION N° 113-2016

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu :

1. de mandater M^e Mireille Beausoleil, notaire, à préparer l'acte de cession en faveur de la Municipalité et d'en payer les frais;
2. d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

114-2016

Ministère des Transports
- Marquage lignes générales
et celles piétonnières

CONSIDÉRANT QUE les lignes des routes et celles des passages piétonniers sont effacées et qu'il est important qu'elles soient bien visibles pour la sécurité de tous les usagers;

CONSIDÉRANT QUE par le Plan d'action MADA 2016-2017-2018 (Municipalité Amie des Aînés), il est demandé de procéder aux lignages des rues et passages piétonniers (2^e axe d'intervention : sécurité);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder au marquage des lignes générales et des lignes piétonnières dès ce printemps, soit dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

115-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu qu'à 20 h 16 la présente séance soit levée.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».